



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans

Question écrite n° 42076

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les conditions du concours de meilleur ouvrier de France. Dans le cadre de la spécialité menuiserie, les participants au concours doivent prendre en charge la réalisation de l'ouvrage leur permettant de concourir pour le titre de meilleur ouvrier de France. Cela représente un lourd investissement financier, ce qui justifierait pour partie la défection importante du nombre de candidats. Or, ce concours contribue à la promotion et à la valorisation des métiers manuels auprès du public. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure les pouvoirs publics pourraient soutenir de telles initiatives.

Texte de la réponse

Le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation soutient et accompagne le concours des meilleurs ouvriers de France. Les candidats sont nombreux, de l'ordre de 2 600 concourant dans deux cents métiers pour le xxiie concours 2001-2004. Les participants à ce concours doivent réaliser une oeuvre. Ils la fabriquent généralement dans l'entreprise dont ils sont les dirigeants ou les salariés et, au cas particulier de la menuiserie, utilisent les machines disponibles dans l'atelier. Toutefois, des frais restent à leur charge, notamment pour l'achat de matière première. Cependant, les entreprises dans lesquelles un candidat prépare son chef-d'oeuvre peuvent mobiliser leur taxe d'apprentissage. La notoriété de ce concours est bien assise tant auprès des acteurs économiques que du grand public. Aussi, le ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, engagé dans la promotion des métiers, apporte-t-il chaque année son aide à l'organisation et au déroulement de ce concours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42076

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4628

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6125